

Renforcer la gouvernance, la participation de la société civile et les partenariats dans le cadre d'un Programme national intégré de gestion des produits chimiques et des déchets

Projets-pilotes pour aider à la mise en œuvre nationale de SAICM 2006-2009

**Note d'information -
Informations pour une
candidature**

Un Programme de l'UNITAR avec le concours financier du gouvernement suisse



Secretariat of the Basel
Convention
United Nations Environment Programme



INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS
A cooperative agreement among UNEP, ILO, FAO, WHO, UNCTAD, UNITAR, and UNCTC

Vue d'ensemble

Cette brochure comprend des informations destinées aux pays intéressés pour participer aux projets pilotes soutenus par l'UNITAR (2006-2009) afin de renforcer la gouvernance, la participation de la société civile et les partenariats dans le cadre d'un programme national intégré de gestion des produits chimiques et des déchets. Les principes directeurs du projet sont :

- Une approche multisectorielle et multipartite, impliquant des représentants des ministères concernés, des entreprises, de l'industrie, des associations syndicales et d'intérêt public,
- Un processus « pays-conducteur » axé sur les résultats, par lequel des groupes clés (gouvernement, entreprises et industrie, associations syndicales et d'intérêt public) évaluent leurs capacités afin de définir des priorités nationales en fonction de leur contexte et leurs besoins spécifiques,
- La mise en pratique de concepts innovants, tels que les partenariats et des initiatives volontaristes de l'industrie comme complément à l'approche réglementaire.

La date limite pour soumettre une candidature est fixée au **31 mai 2006.**

L'UNITAR souhaiterait remercier le soutien financier du gouvernement suisse.

Pour plus d'informations veuillez contacter :

Le Coordonnateur principal
Programmes sur les produits chimiques, les déchets et la gouvernance
environnementale
UNITAR
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10
Suisse

Tel : +41 22 917 85 24
Fax : +41 22 917 80 47
Email : cwg@unitar.org
Website : www.unitar.org/cwg

Z:\cwm.15\Brochure\Final Brochures ICCM\INP_Brochure_Draft_24.01.06_French_REV.doc

1. Contexte

Contexte international

Il est largement reconnu que les produits et déchets chimiques nécessitent une gestion adaptée afin de parvenir à un développement soutenable de l'agriculture et de l'industrie et à un niveau élevé de protection de la santé et de l'environnement. En 2002, les délégations du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) ont fixé comme objectif de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques au niveau international d'ici 2020. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), développée par les gouvernements en coopération avec les parties prenantes, représente une étape importante pour parvenir à l'objectif de 2020 et assurer une approche cohérente pour la gestion des produits chimiques à tous les niveaux. Lors de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM) début 2006, SAICM devrait être adoptée.

SAICM s'est construite sur de nombreuses initiatives comme le *Chapitre 19 de l'Agenda 21* (adopté au « Sommet de Rio » en 1992), la *Déclaration de Bahia du FISC* (adoptée en 2000) et autres accords internationaux, notamment la *Convention de Rotterdam* sur la procédure de consentement préalable (PIC), la *Convention de Stockholm* sur les polluants organiques persistants (POPs), la *Convention n° 170 de l'OIT*, la *Convention de Bâle* sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, ainsi que la *Convention sur les armes chimiques*.

Approches programmatiques et intégrées de la gestion des produits chimiques et des déchets

Un des messages-clés de SAICM est l'application d'une approche intégrée et coordonnée pour la gestion des produits chimiques. En accord avec les résultats obtenus par SAICM, une approche intégrée peut être mise en œuvre par l'intermédiaire d'un programme national pour une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Un tel programme peut faciliter, entre autres, la coordination interministérielle, l'échange

d'informations, la participation significative des parties prenantes et la définition coordonnée des priorités.

Importance de réaliser des partenariats efficaces et d'impliquer les parties prenantes

Le "Plan d'action mondial" de SAICM note spécifiquement que l'implication de l'ensemble des parties prenantes est essentielle pour atteindre la gestion rationnelle des produits chimiques. Il se réfère également à l'importance d'un processus de mise en œuvre transparent et ouvert à la participation des parties prenantes dans la prise de décision. De façon similaire, SAICM répond au besoin de créer des partenariats afin d'atteindre une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

Ces dispositions sont cohérentes avec de nombreux développements internationaux. Par exemple, le chapitre 23 de l'Agenda 21 reconnaît qu'une large participation du public est un prérequis fondamental pour le développement durable. De même, le Principe 10 de la Déclaration de Rio reconnaît qu'une meilleure réponse est apportée aux problèmes environnementaux lorsque la participation des citoyens concernés est assurée.

Toutefois, les associations syndicales et d'intérêt public, manquent souvent de ressources financières et humaines, ainsi que du savoir-faire technique requis pour pleinement participer au processus de décision. Il existe par conséquent un potentiel important pour renforcer les capacités de ces organisations afin de leur permettre une participation plus efficace dans la gestion des produits chimiques. Le renforcement des capacités passera par une formation technique, par un soutien financier de leur participation et par un renforcement de leurs capacités dans le domaine des demandes de financement.

2. Le Programme de l'UNITAR pour le développement de Programmes nationaux intégrés pour la gestion des produits chimiques et des déchets

Depuis 1996, l'UNITAR, en collaboration avec les organisations partenaires de l'IOMC et autres organisations internationales, a aidé 11 pays à développer des approches ou programmes nationaux intégrés pour la gestion des produits chimiques et des déchets. Grâce à la collaboration

avec les pays-pilotes, plusieurs documents d'orientation sont appropriés et seront adaptés pour répondre au défi de la mise en œuvre de SAICM. Ces documents sont :

- *Préparer un Profil national pour une gestion rationnelle des produits chimiques,*
- *Organiser un atelier national de définition des priorités pour une gestion rationnelle des produits chimiques,*
- *Elaborer des plans d'action pour une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets,*
- *Développer et soutenir un Programme national intégré de gestion des produits chimiques,*

La nouvelle phase du programme de l'UNITAR s'étalera de 2006 à 2009 et sera liée à la mise en œuvre de SAICM. Elle se focalisera sur le renforcement de la gouvernance, de la participation de la société civile et des partenariats dans le cadre d'un programme national intégré de gestion des produits chimiques et des déchets.

Le développement de nouveaux documents d'orientation sera envisagé, notamment :

- *La mise en oeuvre nationale de SAICM : un guide sur les documents de référence, d'orientation et de formation des OP de l'IOMC,*
- *Préparer une évaluation des capacités nationales pour une mise en œuvre de SAICM,*
- *Renforcer la participation de la société civile dans la gestion nationale des produits chimiques et la mise en œuvre de SAICM,*
- *Concevoir des partenariats efficaces et des programmes volontaristes dans l'industrie pour une gestion rationnelle des produits chimiques.*

3. Mise en oeuvre des projet-pilotes : 2006–2009

Début septembre 2006, l'UNITAR aidera trois pays en développement et un pays en transition afin de développer un Programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. L'accent sera mis sur la gouvernance, la participation des parties prenantes, les

partenariats afin d'aider à la mise en oeuvre de SAICM. Les projets des pays s'étaleront sur trois ans, de septembre 2006 à août 2009.

Coordination nationale du projet

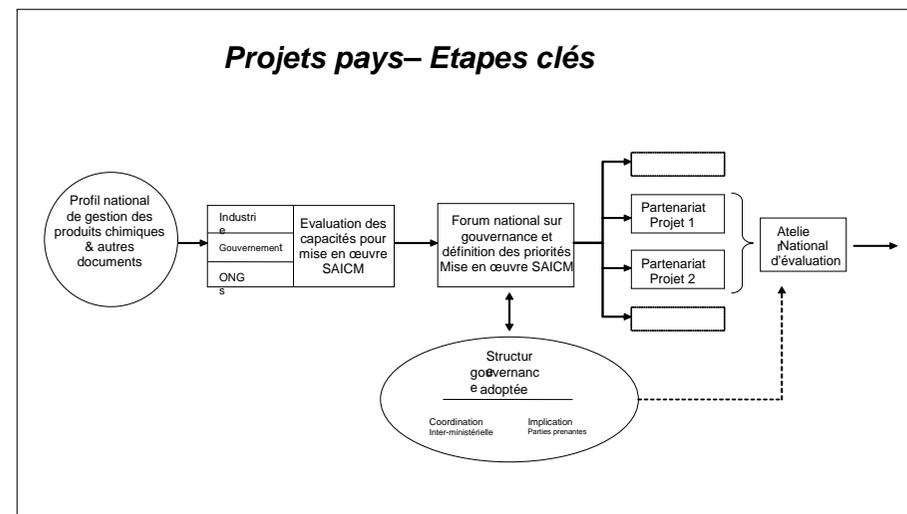
Au niveau national, la mise en oeuvre des projets impliquera les acteurs-clés du gouvernement (notamment les ministères impliqués dans la gestion des produits chimiques, comme les ministères de l'environnement, de l'agriculture, de la santé, du travail, de l'industrie et des transports), les entreprises et l'industrie, les organisations syndicales et d'intérêt public (les associations de protection de l'environnement, les associations de consommateurs, les syndicats, les instituts de recherche et les universités). Afin d'assurer une coordination nationale du projet, un groupe de coordination sera formé (avec une représentativité de l'ensemble des parties prenantes) afin de superviser la conception et la mise en oeuvre du projet.

Activités du projet

Un certain nombre d'activités sera mis en oeuvre par chaque pays-pilote. Sur la base du Profil national de gestion des produits chimiques (et autres documents appropriés, comme le Plan national de mise en oeuvre de la Convention de Stockholm), le gouvernement, les entreprises et l'industrie, les associations syndicales et d'intérêt public prépareront ensemble une évaluation des capacités nationales pour la mise en oeuvre de SAICM. Cet examen sera préparé par une organisation indépendante choisie conjointement par le gouvernement et les parties prenantes. Travaillant étroitement avec le gouvernement et les parties prenantes, elle devra décrire les capacités existantes du gouvernement, des entreprises, de l'industrie et des organisations syndicales et d'intérêt public et présenter leurs priorités respectives. Dans un chapitre final, les priorités communes et les opportunités à saisir pour des projets de partenariats spécifiques impliquant le gouvernement et les autres parties prenantes seront identifiées.

Le travail d'évaluation est un préalable important pour démarrer l'activité suivante : un forum national sur SAICM, au sein duquel les priorités d'action seront sélectionnées et où la structure de gouvernance pour le

programme national et la mise en oeuvre de SAICM seront approuvées. A la suite du forum national sur SAICM, le projet assistera deux projets de partenariat visant à faire progresser les domaines de travail de SAICM sélectionnés. Le projet inclura un atelier national d'évaluation afin d'examiner les progrès réalisés et d'assurer la durabilité du Programme national en recherchant l'engagement de tous pour intégrer la gestion des produits chimiques aux priorités nationales de développement. La figure ci-dessous illustre la méthodologie et les étapes-clés que devront respecter les pays-pilotes.



4. Résultats attendus pour les pays pilotes

Les résultats attendus du projet sont :

- Un *cadre national de gouvernance* pour la gestion des produits chimiques et la mise en oeuvre de SAICM, notamment une coordination interministérielle, un échange d'informations et une participation des parties prenantes.
- Une identification des *priorités nationales pour la gestion des produits chimiques et la mise en oeuvre de SAICM*, basées sur le Profil national

de gestion des produits chimiques et l'évaluation nationale des capacités pour la mise en œuvre de SAICM.

- Deux *projets de partenariat* seront mis en œuvre pour une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, avec la participation du gouvernement, de l'industrie, des associations syndicales et d'intérêt public.
- Un *Profil national* mis à jour (si cela n'a pas déjà été fait).

De plus, les projets devront mettre en œuvre les dispositions de SAICM qui recommandent l'intégration de la gestion des produits chimiques aux politiques nationales de développement.

5. Soutien apporté aux pays pilotes

L'UNITAR et ses partenaires internationaux réaliseront des formations au niveau national et apporteront un soutien technique aux pays-pilotes. De plus, l'UNITAR fournira un financement de 110.000 USD par pays pour les activités à réaliser au niveau national. Entre 40.000 et 50.000 USD seront affectés à la préparation de l'évaluation nationale des capacités, à l'organisation du forum national sur SAICM, à l'atelier national d'évaluation et à la création d'un cadre national de gouvernance. Par la suite, deux budgets de 30-35.000 USD chacun seront mis à la disposition des pays pour développer et mettre en œuvre les activités des deux projets de partenariat.

Une partie significative du financement total (30 % environ) pourra être allouée spécifiquement pour le renforcement des capacités de certaines organisations syndicales et d'intérêt public afin qu'elles puissent participer efficacement aux activités du projet. Des financements limités pourront être disponibles pour les activités des entreprises et de l'industrie mais en règle générale leurs activités devront être auto-financées.

Les détails des modalités de financement seront discutés et approuvés par l'UNITAR et le pays pilote dans un plan de travail à développer entre août et octobre 2006. Ce plan de travail fournira des détails sur les activités, les résultats, le calendrier, les arrangements institutionnels pour la mise en

œuvre, la participation du gouvernement et des parties prenantes et les aspects financiers. Avant de procéder au transfert financier, un Protocole d'accord (PdA) entre l'UNITAR et les partenaires d'exécution devra être signé pour chaque pays pilote.

6. Critères de candidature (février-mai 2006)

Les pays intéressés devront soumettre leur candidature par une **déclaration d'intérêt** pour chaque groupe d'acteurs du projet, c.-à-d. du gouvernement, des entreprises et de l'industrie, des organisations syndicales et d'intérêt public. Chaque groupement mentionnera les bénéfices qu'il attend de sa participation au projet. La déclaration devra également mentionner les ressources en nature que le groupement est prêt à mobiliser pour la mise en œuvre du projet, les points d'ancrage avec d'autres initiatives en cours et devra comprendre une annexe avec la liste des entités qui soutiennent la candidature et forment le groupe. Afin de faciliter le processus de candidature, l'agence gouvernementale proposée pour diriger le projet peut décider d'organiser une réunion informelle avec le gouvernement, les entreprises, l'industrie et les organisations syndicales et d'intérêt public.

Un pays ne peut proposer qu'une seule candidature. Les formulaires de candidature sont disponibles sur demande auprès de l'UNITAR. Ils peuvent être également téléchargés sur www.unitar.org/cwg. La date limite pour soumettre une candidature est fixée au 31 mai 2006.

7. Mise en œuvre du Programme au niveau international

Une équipe sera créée pour superviser l'exécution du Programme. Elle comprendra des représentants des Organisations de l'IOMC, du Secrétariat de la Convention de Bâle, du Secrétariat de l'Organisation pour la prohibition des armes chimiques (OPAC), du Secrétariat du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC), de la Direction suisse pour le développement et la coopération (DCC) et d'autres partenaires. En tant qu'agence d'exécution, l'UNITAR assurera le

secrétariat du programme. L'équipe se réunira régulièrement pour discuter de la planification et de la mise en œuvre du Programme. La participation de partenaires internationaux au Programme vise à assurer que les expertises spécifiques et les documentations qu'elles ont à leur disposition soient partagées avec l'ensemble des acteurs dans les pays pilotes. De plus, une collaboration sera recherchée au niveau international avec des représentants de l'industrie (ICCA, par ex.) et des organisations syndicales et d'intérêt public (IPEN, WWF, par ex.).

En juin 2006, cette équipe sélectionnera les quatre pays qui participeront au Programme. Les premiers critères qui seront pris en compte seront l'exhaustivité et la qualité de la candidature ainsi que l'engagement démontré par les groupes-clés (gouvernement, entreprises et industrie, organisations syndicales et d'intérêt public) à travailler ensemble afin de développer un programme national pour faciliter la mise en œuvre de SAICM. Par ailleurs, l'équipe prendra en compte les pays qui représentent différentes régions/sous-régions en voie de développement. Les pays seront informés de leur sélection au plus tard le 31 juillet 2006. Les activités de mise en œuvre débuteront fin 2006.

Atelier thématique sur la gouvernance, la participation de la société civile et les partenariats pour la gestion des produits chimiques et des déchets et la mise en œuvre de SAICM

juin 2006

En préparation des projets basés dans les pays et afin de faciliter l'échange d'expériences au niveau international, l'UNITAR, en collaboration avec les organisations internationales intéressées organisera, en juin 2006, un atelier thématique sur la gouvernance, la participation de la société civile et les partenaires pour une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et la mise en œuvre de SAICM. Les représentants des pays et des parties prenantes auront la possibilité de partager des exemples de projets de partenariat et de contribuer au développement de documents d'orientation pratiques pour les activités futures dans les pays. Les pays intéressés pour devenir pilote sont fortement encouragés à participer à l'atelier et recevront une attention toute particulière lorsqu'un soutien financier pour les frais de voyage sera étudié (dans la limite du budget dont nous disposons).



L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) fut créé en 1965 en tant qu'institution autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider celle-ci à atteindre plus efficacement ses objectifs au moyen de la formation et de la recherche. L'UNITAR est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général. Les ressources financières de l'Institut proviennent de contributions octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et par d'autres donateurs non gouvernementaux.

Depuis le 1er juillet 1993, à la suite de la Résolution 47/227 de l'Assemblée générale, le siège de l'UNITAR a été transféré à Genève. L'UNITAR a les fonctions suivantes:

- Assurer la liaison entre les organisations et les agences des Nations Unies et les missions permanentes accréditées à Genève, New York et les autres villes où siègent des institutions des Nations Unies et établir et renforcer la coopération avec les facultés et les institutions académiques.
- Concevoir et organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités à Genève et les responsables nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Préparer et mener une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social qui comprennent:
 - a. Un programme de formation à la diplomatie multilatérale, la négociation et la résolution de conflits;
 - b. Des programmes de formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
 - c. Un programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière, mettant en particulier l'accent sur les aspects juridiques;
 - d. Un programme de formation au contrôle des catastrophes;
 - e. Un programme de formation au maintien, au rétablissement et à la consolidation de la paix.

Bureaux : Adresse postale :

Maison internationale de l'environnement (MIE)	de UNITAR	
11-13 Chemin des Anémones	Palais des Nations	Tel.: +41 22 917 1234
1219 Châtelaine/GE	CH-1211 Genève 10	Fax: +41 22 917 8047
Suisse	Suisse	http://www.unitar.org